

09/03/2023

Clq. 5242369
CA. 218 €



OK

Adhésion 2023

Renouvellement Démarche Qualité Forêt Défi

Raison sociale : E i

NOM : JUIF Prénom : Maxime

Le montant annuel d'adhésion à la Démarche Qualité Forêt Défi est de 210 € pour l'entreprise et un gérant. A cela se rajoute 55 € par unité de main d'œuvre supplémentaire (pour chaque salarié et chaque co-gérant (*hors gérant principal*) à temps plein), hors apprentis et personnel administratif *. Vous avez la possibilité de demander le renouvellement automatique de votre extrait Kbis (*si vous en prenez un, celui-ci sera renouvelé en milieu d'année, si vous en prenez deux, renouvellement chaque semestre, et ainsi de suite*). Veuillez indiquer le montant total en bas du tableau.

Merci de joindre à votre règlement le dossier complet et dûment complété.

Adhésion annuelle à PRO ETF BFC et à la Démarche Qualité Forêt Défi	210 € TTC	
Nombre de co-gérant(s) supplémentaire x 55 € =	
Nombre de salarié(s)* x 55 € =	
Renouvellement de l'extrait Kbis	... <u>2</u> ... x 4 € =	<u>8 €</u>
TOTAL		218..... € TTC

IMPORTANT (merci de cocher une des deux cases):

Si aucune case n'est cochée, votre compte Actradis **ne sera pas** géré par l'Association PRO ETF BFC.

Je souhaite que mon compte ACTRADIS soit géré par l'Association PRO ETF BFC.

Je ne souhaite pas que mon compte ACTRADIS soit géré par l'Association PRO ETF BFC.

Pour les anciens adhérents, vous avez la possibilité de commander :

- Cartes de visites, quantité : x50 x100 x150 x200
- Panonceaux (A4) « Danger, ne pas monter sur les bois », quantité :
- Panonceaux (A3) « Danger, exploitation forestière en cours », quantité :
- Panonceaux (A3) « Danger, travaux sylvicoles en cours », quantité :
- Plaque ventouse pour véhicule « Service forestier », quantité :

Les prix seront
fixés en fonction
du nombre
d'exemplaires
totaux.

Fait à : Gonsans Le : 9 / 03 / 2023

Cachet et signature de l'adhérent **(OBLIGATOIRES)** :



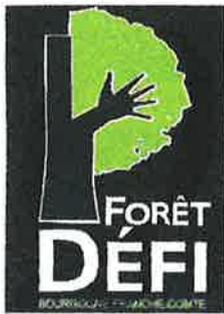
Association PRO ETF BFC

Siège social : Maison de la Forêt et du Bois - 20, rue François Villon - 25041 Besançon cedex

Tél. : 03 81 41 35 18 / Mail : Info@pro-foret.com / Site Internet : www.pro-foret.com

Antenne Autun : Maison des Entreprises - Parc d'activité de St Andoche - 71 400 Autun

Tél. : 03 85 82 33 09 / Mail : cipref-bourgogne@orange.fr



La Qualité du service pour une forêt gérée durablement

Démarche Qualité Régionale Forêt Défi
Maison de la Forêt et du Bois
20, rue François Villon
25041 Besançon cedex
Tél. : 03 81 41 35 18
Mail : info@pro-foret.com
Site internet : www.pro-foret.com



Cher(e) collègue,

Afin de renouveler votre adhésion à la Démarche Qualité Régionale Forêt Défi, merci de vérifier les informations vous concernant (dans le cadre ci-dessous) et vous apporter vos corrections si besoin. Celles-ci apparaîtront sur l'annuaire et sur notre site internet.

Merci de nous renvoyer votre dossier **avant le 31 janvier 2023**.

Après cette date, nous ne serons pas en mesure de vous garantir une publication dans l'annuaire 2023.

Nous vous rappelons qu'avec votre adhésion, vous bénéficiez d'un service gratuit de collecte de vos justificatifs (Extrait K-Bis, MSA, LPS, Assurance RCP) et de leur mise en ligne sur notre site internet avec la possibilité de les télécharger. Afin que nous puissions collecter ces documents, n'oubliez pas de **joindre vos mandats** ainsi que **vos engagements sur l'honneur dûment signés** avec votre demande d'adhésion !

Martial BLONDELLE,
Président de PRO ETF BFC

194 Année d'adhésion 2018

Année de création : 2010

JUIF Maxime
5, rue du Châtelard
25360 GONSANS



06 32 02 79 33



maximejuif@orange.fr

Activités :

Sylviculture manuelle - Bûcheronnage manuel - Débardage (skidder)

BE bois de chauffage

Qualification : 16 ans d'expérience

BEPA Travaux Forestiers

Effectif : 1 - Mobilité : 50 kms

Moyens techniques :

Matériel de sylviculture et de bûcheronnage, Débusqueur CAMOX

F140 double treuil, Tracteur agricole avec remorque forestière,

Fendeuse et scie pour bois de chauffage, 4x4

Corrections à apporter :

Nom, signature et cachet de l'entreprise (OBLIGATOIRES)

JUIF Maxime





ENGAGEMENT SUR L'HONNEUR - ANNEE 2023

Démarche Qualité Régionale Forêt Défi

Je soussigné JUIF Maxime

représentant légal de l'entreprise EI JUIF Maxime

M'engage à :

- Avoir pris connaissance du règlement intérieur Forêt Défi et à en respecter les règles énoncées ;
- Exercer mon activité dans le cadre légal en vigueur et informer mes clients et partenaires de toutes les évolutions de mon cadre réglementaire ;
- Respecter toutes les obligations et les réglementations en vigueur en matière d'hygiène et de sécurité au travail.

Et plus particulièrement :

- Les dispositions contenues dans le décret 2010-1603 du 17 décembre 2010 relatif aux règles d'hygiène et de sécurité sur les chantiers forestiers et sylvicoles ;
- Les dispositions réglementaires liées à l'utilisation des engins agricoles et forestiers ;
- Les dispositions réglementaires liées à l'embauche (où à la sous-traitance) de main d'œuvre étrangère.

Je certifie :

- Employer 0 salarié(s) à temps plein et 0 salarié(s) à temps partiel dans un cadre légal en règle avec la législation en vigueur.

Je reconnais avoir connaissance que le non-respect de ces engagements pourra avoir pour conséquence la radiation de mon entreprise du dispositif.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Gensans le 9/03/23

Signature et cachet de l'entreprise, précédés de la mention « Lu et approuvé » (OBLIGATOIRES) :

Lu et approuvé





MANDAT DE TRANSFERT DE DOCUMENTS - ANNEE 2023

Démarche Qualité Régionale Forêt Défi

Je soussigné JUIF Maxime
représentant légal de l'entreprise E.I. JUIF Maxime

Conformément aux articles 34 et 35 de la loi du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi qu'aux articles 32 à 35 du règlement général sur la protection des données du 27 avril 2016, vos coordonnées postales et numériques, les références de votre entreprise, vos activités, les données relatives à votre situation au regard de vos obligations sociales et fiscales, vos différentes attestations utiles pour vos donneurs d'ordres que vous nous autorisez à collecter ou que vous nous transmettez, vos informations relatives à l'emploi de vos salariés ainsi que toute information personnelle annexe sont enregistrées dans les bases de PRO ETF BFC. Vous acceptez que vos coordonnées et les informations relatives à votre entreprise soient utilisées pour recevoir toutes les informations et offres que nous ou nos partenaires vous adressons. L'enregistrement et le traitement de ces informations se font dans le cadre du dispositif de la Démarche Qualité Régionale FORÊT DÉFI auquel vous adhérez en retournant à l'association PRO ETF BFC les mandats de collecte et de transfert. Vous acceptez ainsi que vos documents et attestations soient à disposition pour toutes personnes sur notre site internet. Vous pouvez demander la Charte de PRO ETF BFC relative aux traitements des données des adhérents.

Par la présente,

- Vous acceptez que vos coordonnées ainsi que toutes vos attestations nécessaires à vos donneurs d'ordres ainsi que celles que vous nous fournissez soient publiées sur notre site Internet et décharge l'Association PRO ETF BFC de toutes responsabilités en cas d'utilisation frauduleuse de mes documents mis en ligne.
- Vous mandatez l'association PRO ETF BFC pour le transfert des documents et attestations constitutifs de votre dossier de carte PRO ETF aux clients que vous nous indiquez ou à ceux qui nous en feraient la demande.
- Vous mandatez l'association PRO BFC pour ouvrir et gérer en votre nom votre compte sur la plateforme dématérialisée ACTRADIS dans le cadre de votre dossier ONF (si vous nous en avez fait expressément la demande).

Accepte et valide le présent mandat.

Fait à Gonjan le 09/02/2023

Signature et cachet de l'entreprise, précédés de la mention « Lu et approuvé » (OBLIGATOIRES) :

Lu et approuvé
J. JUIF





MANDAT DE COLLECTE DE DOCUMENTS - ANNEE 2023

Démarche Qualité Régionale Forêt Défi

Je soussigné JUIF Maxime
représentant légal de l'entreprise E.I. JUIF Maxime

Conformément aux articles 34 et 35 de la loi du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi qu'aux articles 32 à 35 du règlement général sur la protection des données du 27 avril 2016, vos coordonnées postales et numériques, les références de votre entreprise, vos activités, les données relatives à votre situation au regard de vos obligations sociales et fiscales, vos différentes attestations utiles pour vos donneurs d'ordres que vous nous autorisez à collecter ou que vous nous transmettez, vos informations relatives à l'emploi de vos salariés ainsi que toute information personnelle annexe sont enregistrées dans les bases de PRO ETF BFC. Vous acceptez que vos coordonnées et les informations relatives à votre entreprise soient utilisées pour recevoir toutes les informations et offres que nous ou nos partenaires vous adressons. L'enregistrement et le traitement de ces informations se font dans le cadre du dispositif de la Démarche Qualité Régionale FORÊT DÉFI auquel vous adhérez en retournant à l'association PRO ETF BFC les mandats de collecte et de transfert. Vous acceptez ainsi que vos documents et attestations soient à disposition pour toutes personnes sur notre site internet. Vous pouvez demander la Charte de PRO ETF BFC relative aux traitements des données des adhérents.

Autorise la caisse régionale de Mutualité Sociale Agricole de Bourgogne - Franche -Comté à transmettre à l'association PRO ETF BFC les documents suivants :

- Attestation relative à la levée de présomption de salariat des personnes occupées dans les exploitations ou entreprises de travaux forestiers indiquant l'affiliation à la MSA au titre de l'activité d'entrepreneur de travaux forestiers (selon le décret 2009-99 du 28 janvier 2009 relatif à la levée de présomption de salariat des personnes occupées dans les exploitations ou entreprises de travaux forestiers)
- Attestation de fournitures de déclarations sociales et de paiements des cotisations et contributions de sécurité sociale émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement (selon le décret 2011-1601 du 21 novembre 2011 relatif au contenu et aux modalités de délivrance de l'attestation prévue aux articles L8222-1 et L8222-4 du code du travail et L243-15 du code de la sécurité sociale)

Autorise ma compagnie d'assurances à transmettre à l'association PRO ETF BFC l'ensemble des informations dont elle pourrait avoir besoin (attestations RC Pro, tableau des garanties, quittances, etc).

Nom de l'assurance : Groupama
Adresse : 3 rue de la mairie
Code postal et commune : 25800 25 660 SAOULÉ
N° de contrat : 7090 8569 0018

Fait à Gonsans le 9/03/2023

Signature et cachet de l'entreprise, précédés de la mention « Lu et approuvé » (OBLIGATOIRES) :

Lu et approuvé

